



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRE2003760C</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDRICI/2020-90</p> <p>07/02/2020</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/04/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : regroupement national des référents régionaux Enseigner à produire autrement 2 et des porteurs de projets CASDAR TAE+.

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Etablissements publics d'enseignement supérieur agricole

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette note de service présente le regroupement national des référents régionaux "enseigner à produire autrement : pour les transitions et l'agro-écologie" dont les missions sont définies DGER/SDRICI/2019-399 du 21/05/2019 et des porteurs de projets TAE+ sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets décrit dans la note de service DGER/SDRICI/2019-259 du 03/04/2019)

Séminaire

Regroupement national des référents régionaux Enseigner à Produire Autrement et des porteurs de projets CASDAR TAE+

« Enseigner à produire autrement : des établissements agricoles en transitions »

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités pratiques d'organisation du séminaire réunissant deux types de publics engagés dans la mise en œuvre du nouveau plan « enseigner à produire autrement, les transitions et l'agroécologie » dit EPA2 : Les référents EPA et les porteurs et partenaires de l'enseignement agricole impliqués dans les projets CASDAR TAE+ de l'AAP 2019.

Ce séminaire aura lieu :

du **mardi 31 mars 2020 (13 :00) au jeudi 2 avril 2020 (13 :00)**

à **Agro SupDijon**, 6 bd Dr Petitjean – BP 87999 - 21079 DIJON Cedex -www.agrosupdijon.fr .

1 - Objectifs

Ce regroupement national, mixant ces deux types de publics, vise à :

✓ **Pour tous,**

- Mutualiser les expériences et compétences, pour accélérer les transitions agro-écologiques dans l'enseignement agricole ;
- S'informer, partager et contribuer à l'accompagnement du plan EPA2 dans les établissements, au travers d'échanges, d'analyses et de partage de supports/moyens de communication et de valorisation des projets ;
- Identifier les appuis à mobiliser, notamment au niveau des réseaux d'accompagnement (Chargés de Mission ADT-ADEI, Dispositif National d'Appui, animateurs ResoThem) et des ressources pour mener à bien les projets de chacun ;

✓ **Pour les référents EPA,**

- S'approprier les nouveaux enjeux du plan EPA2 ;
- Poursuivre et approfondir la mise en œuvre du plan au sein des établissements d'enseignement agricole ;
- Structurer et mettre en cohérence les projets et productions, réalisés à différentes échelles, en impliquant divers partenaires du territoire ;

✓ **Pour les participants aux projets CASDAR TAE+,**

- Faire l'analyse collective de la conduite des projets en démarrage, afin de se professionnaliser et de faire émerger une dynamique collective,
- Identifier des liens à créer avec les référents EPA

A cet effet, outre des séances plénières, des ateliers et visites seront proposés. Le programme est présenté en partie 3.

2 - Public ciblé

Ce regroupement concerne :

- **L'ensemble des référents EPA**, dont les missions sont définies dans le cadre du plan EPA2 et précisées dans la note de service DGER/SDRICI/2019-399 du 21/05/2019.
Tous les référents EPA sont invités, qu'ils soient avec ou sans décharge horaire, du public ou du privé ;
- **Les porteurs et partenaires « enseignement agricole » des projets CASDAR TAE+ de l'AAP 2019 « L'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques »** (Note de service DGER/SDRICI/2019-259 du 03/04/2019)

Sont également conviés, en tant que participants ou/et intervenants :

- Les personnes rattachées aux réseaux d'encadrement et accompagnement, à savoir chargés de mission ADT-ADEI en DRAAF, les agents des établissements du Dispositif National d'Appui, les animateurs ResoThem, les animateurs de réseaux EDD - Animation et développement culturel - Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- L'Inspection de l'enseignement agricole ;
- Les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, du développement, impliqués dans le cadre des visites et interventions prévues.

3 – Programme du séminaire

Le programme s'organise sur 3 jours, soit 4 demi-journées dont 2 communes aux 2 types de publics.

Mardi 31 mars 2020

Après-midi

Accueil à partir de 13h

Tous : Plénière d'accueil

Référents EPA : Ateliers inter-régionaux

CASDAR TAE+ : Présentation détaillée de projets, positionnement et avancement

Mercredi 1er avril

Matin

Tous : Ateliers pratiques pédagogiques

Tous : Accélérateurs de projets

Après-midi

Référents EPA : Sortie terrain à la rencontre des acteurs des transitions sur le territoire bourguignon

CASDAR TAE+ : En cours de programmation en fonction de l'analyse des besoins et des attentes

Jeudi 2 avril

Matin

Tous : Ateliers outils pour piloter les projets

Tous : Réflexion en groupe régional

Tous : Plénière restitution et bilan

Fin à 13h

Cette action est organisée, à la demande de la DGER, par les 5 établissements du Dispositif National d'Appui et les réseaux de la DGER (animateurs thématiques et EDD). Elle est coordonnée par AgroSup Dijon EDUTER Ingénierie.

4 - MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, la structure organisatrice AgroSup Dijon DFAE, peut être jointe par courriel ou téléphone à l'adresse suivante :

Mail : marylene.dasilva@agrosupdijon.fr

Contact téléphonique : 03 80 77 26 42.

4.1 - Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent par le biais d'un formulaire d'inscription en ligne qui est envoyé à l'ensemble du public ciblé.

Cette inscription nécessite également une validation par la structure d'appartenance des participants. Celle-ci est à effectuer à partir du formulaire d'inscription disponible sous FORMCO – Code SAFO 523120 : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/>

Le programme détaillé et autres documents afférents au regroupement sont accessibles sur la page d'accueil du wiki des référents EPA :

<https://epa.cdflorac.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

L'inscription en ligne se fera sur Sphinx selon une procédure qui sera envoyée en direct à chaque participant potentiel. Ceux-ci veilleront à bien respecter les règles qui suivent, au moment de cette inscription en ligne.

Pour les projets CASDAR TAE+, la note de service susmentionnée (au point 2) précise bien que « *les candidats s'engagent à participer (a minima 2 personnes par projet) aux 3 regroupements prévus pour cet appel à projets* ». Pour les projets impliquant plusieurs établissements d'enseignement agricole, le nombre de candidatures ne pourra excéder 5 participants par projet.

Pour les référents EPA, la note de service susmentionnée (au point 2) rappelle qu'il s'agit d'un moment fort de l'accompagnement du dispositif et qu'à ce titre, l'inscription à ce type de regroupement-formation est recommandée.

Une fois les inscriptions enregistrées, un courriel "valant invitation" accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, lieu d'hébergements...) sera envoyé aux participants. Les invitations seront établies par la structure organisatrice et sont nécessaires pour autoriser l'agent à se déplacer et pour se faire rembourser la partie des frais qu'il aurait à assumer.

Pour chaque agent, l'ordre de mission relève de sa structure d'affectation.

Chaque participant devra s'inscrire avant le :

25 février 2020

4.2 – Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas

✓ **Pour les référents EPA :**

- **Du public** : une prise en charge totale des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Le dîner libre du 31 mars et les frais de transports seront remboursés sur

la base des tarifs et règles en vigueur. Les autres repas et les nuitées en studette au CROUS sont réservés par ASD sur inscription préalable.

- **Du secteur privé** : les frais (transport et hébergement) sont à la charge de leur structure. Les déjeuners réservés par ASD au CROUS entre le 31 mars et le 2 avril et le dîner du 1er avril sont offerts sur inscription préalable.

Pour éviter d'avancer les frais d'hébergement, ASD peut réserver des nuitées en studette et petit déjeuner au CROUS (montant maximum de 45 euros par nuitée), sur inscription préalable des participants de l'enseignement privé. Ces nuitées donneront lieu ensuite à une refacturation à leur structure.

✓ **Pour les porteurs et partenaires projets casdar TAE**

- Les frais de déplacements (lieu de travail – lieu du séminaire et le *dîner libre du mardi 31*) sont à la charge des participants, en référence à la note de service de l'AAP.
- Les déjeuners entre le 31 mars et le 2 avril, le dîner du 1er avril et les nuitées en studette au CROUS sur inscription préalable sont pris en charge par ASD.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON